



**Bulletin n° 11**  
**Mardi 9 juin 2015**

## Stades phénologiques :

Photos : CA84



Stade I (pleine floraison)



Stade J (nouaison)



grains de plomb (2-3 mm)



grains de pois (4-5 mm)

## Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade nouaison à baies de 8-9 mm, stade baies de 6-7 mm majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade nouaison à baies de 6-7 mm, stade baies de 4-7 mm majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade pleine floraison à baies de 4-5 mm, stade baies de 3-5 mm majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade pleine floraison à baies de 2-3 mm, stade nouaison majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade pleine floraison à nouaison.

## Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade baies de 5-6 mm.

Secteur III (moyen) : stade baies de 4-5 mm.

Secteur IV (tardif) : stade baies de 3-5 mm.

Secteur V : (très tardif) : stade nouaison.

**Grêle** : le 6 juin sur les secteurs de Malemort du Comtat (84), Bésignan et Vercoiran (26), Lorgues et Flayosc (83), quelques grêlons à Auriol (13) le 7 juin.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : [www.agrometeo.fr](http://www.agrometeo.fr) rubrique « Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

## Mildiou

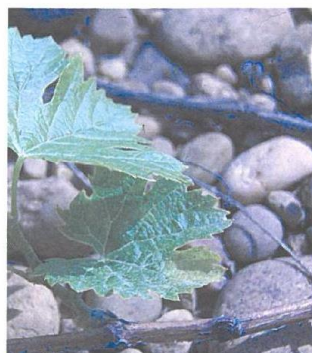
### Éléments de biologie (Cf bulletin n°1)

**Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires)**, il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.



*Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »*

Les conidies présentes à la face inférieure des feuilles assurent par la suite les contaminations secondaires (repiquages) sur les autres organes en présence de pluie, de rosée ou de brouillard.



*Photo CIRAME*

Il y a simultanément des repiquages et de nouvelles contaminations primaires au cours de la saison.

### Analyse du risque

Les orages très localisés des 6, 7 ou 8 juin ont pu entraîner localement des contaminations ainsi que des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes. Les taches qui en seront issues seront à rechercher à partir du 17 juin.

Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en baisse de 1 à 2 points sur les secteurs sans pluie, en hausse de 1 à 2,5 points dans le cas contraire.

### Observations

Pas de nouvelle tache observée, excepté très localement.

**Estimation du risque** : moyen en cas de pluie. Risque fort sur certaines parcelles au sud de l'étang de Berre et à l'ouest des Bouches du Rhône en cas de pluie et de fortes rosées mais moyen dans le cas contraire.

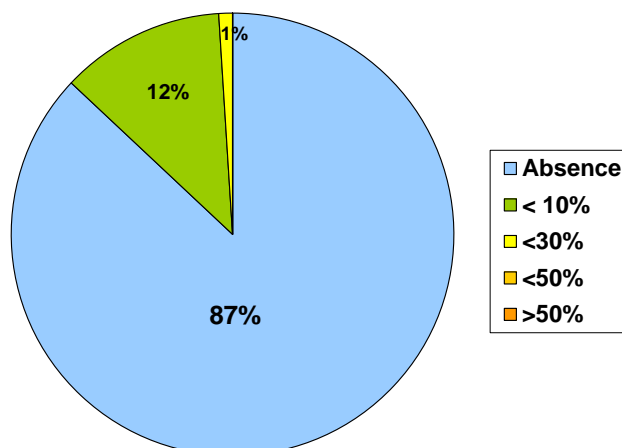
## Oïdium

### Éléments de biologie (Cf bulletin n°3)

#### Observations :

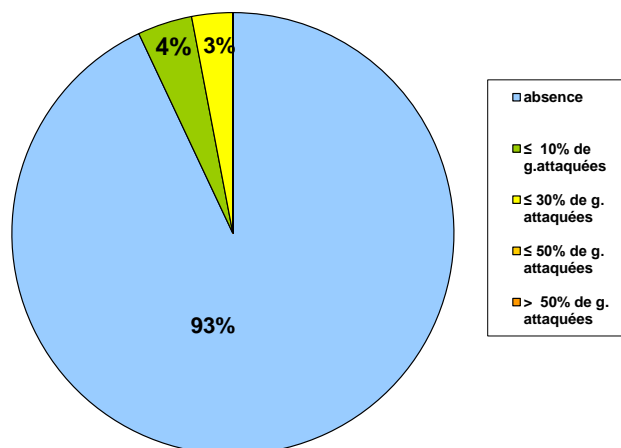
##### Feuilles

Sur 126 parcelles fixes observées du 4 au 9 juin, 17 parcelles présentent des symptômes sur feuilles.



##### Grappes

Sur 111 parcelles fixes observées du 4 au 9 juin, 7 parcelles présentent des symptômes sur grappes.



**Estimation du risque** : fort sur tous les secteurs de précocité.

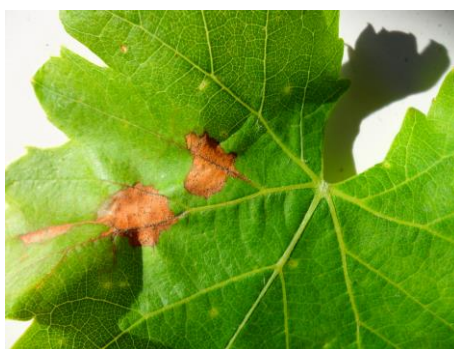
## Black Rot :

**Éléments de biologie** (Cf bulletin n°6)

### Observations

Pas d'évolution

Black rot sur feuille (photo CA26)



**Estimation du risque** : fort en cas de pluie sur les parcelles présentant des symptômes.

## Vers de la grappe : eudémis et cochylis – 2ème génération

**Éléments de biologie** (Cf bulletin n°1)

### Observations :

Les vols ont débuté en secteurs III, ils se poursuivent en secteur I et II. La modélisation ACTIV prévoit le tout début du vol de la 2<sup>ème</sup> génération à partir du 9 juin en secteur IV, du 13 juin en secteur V. Les 1ers œufs sont observés en secteurs I.

La modélisation prévoit les premières larves à partir du 11 juin en secteur I, du 14 juin en secteur II.

Le bilan de fin de 1<sup>ère</sup> génération (observation des glomérules) des secteurs V sera présenté dans le prochain numéro.

larve d'eudémis



larve de cochylis



Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

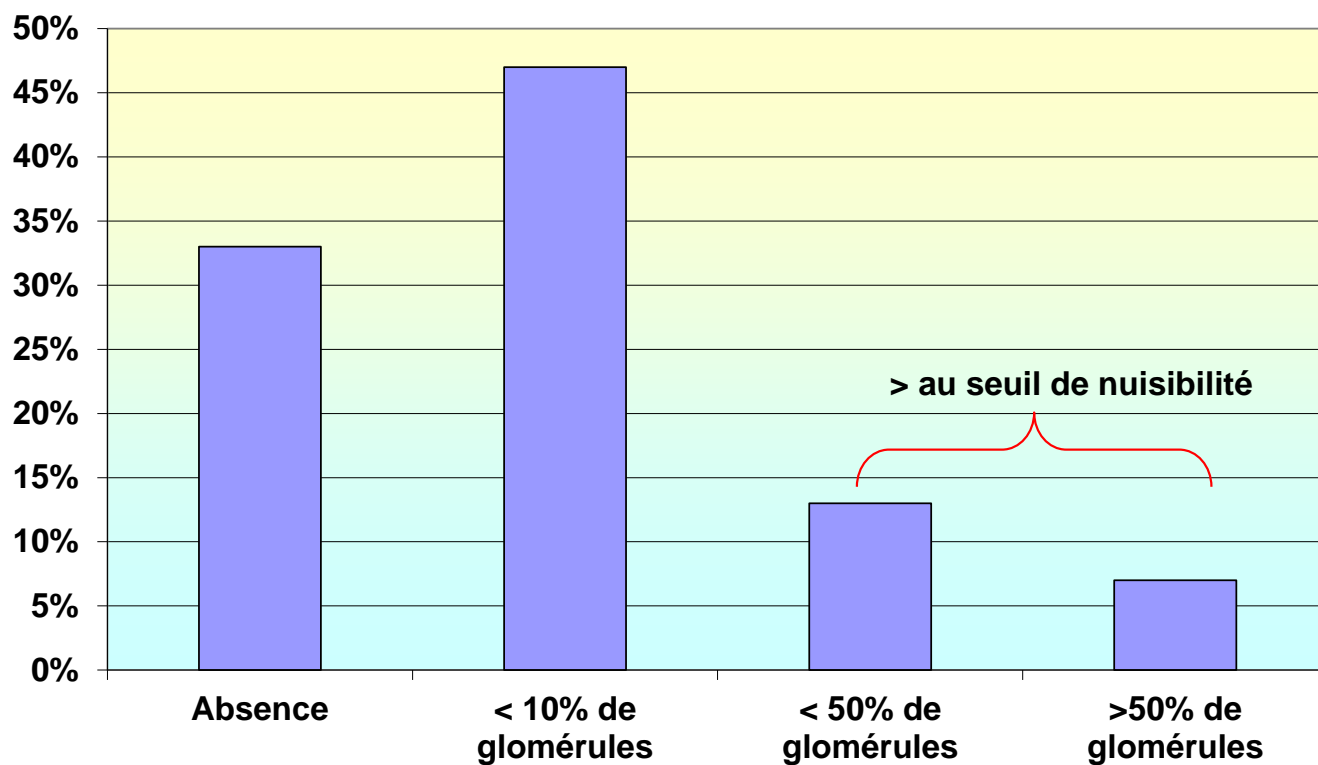
Glomérule



### Bilan de fin de 1<sup>ère</sup> génération

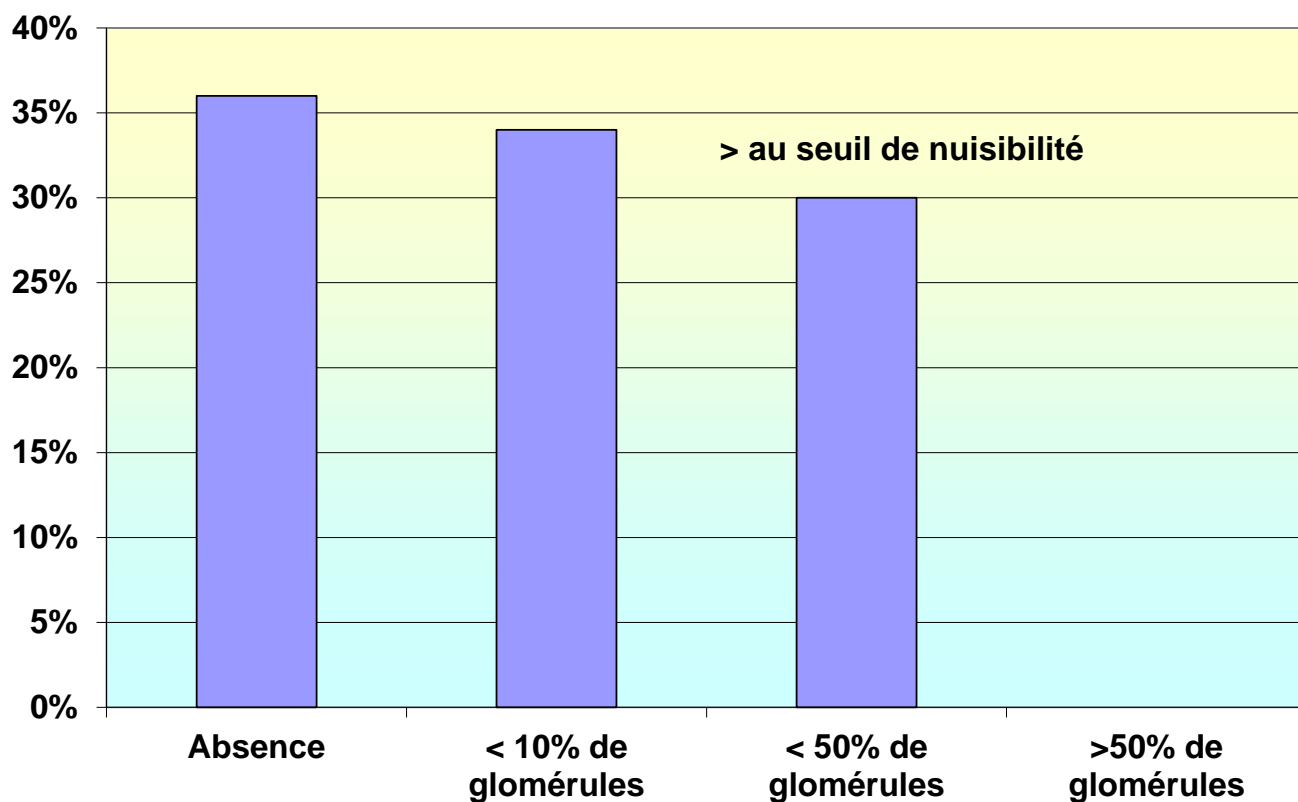
**Seuil théorique de nuisibilité** : 10% de glomérules pour le raisin de cuve, 5% pour le raisin de table.

Secteur III : 72 parcelles observées du 22 mai au 9 juin



80% des parcelles observées ne dépassent pas le seuil de nuisibilité (78% en 2014).

Secteur IV : 71 parcelles observées du 22 mai au 9 juin



70% des parcelles observées ne dépassent pas le seuil de nuisibilité (72% en 2014).

**Estimation du risque** : faible à moyen, localement fort.

## Flavescence dorée : (maladie de quarantaine)

**Éléments de biologie** : Cf bulletin n°10

Photos : FREDON PACA



Larves de *Scaphoideus titanus*



Adultes de *Scaphoideus titanus*

Les bulletins réglementaires du SRAL et les cartes correspondantes sont en ligne sur les sites suivants :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne>

<http://www.fredonpaca.fr/Flavescence-Doree>

<http://www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne>

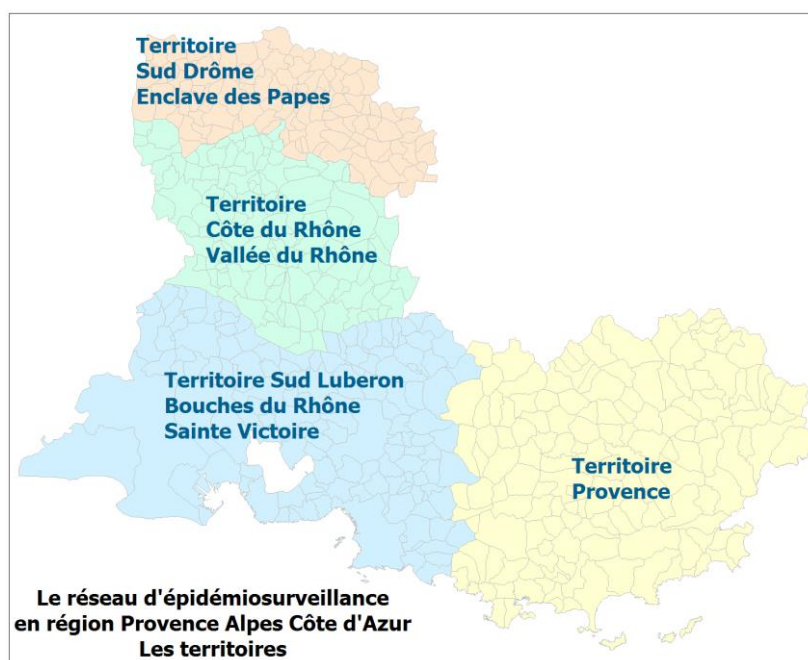
<http://www.agrometeo.fr>

### **Les abeilles butinent, protégeons les !**

#### ***Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires***

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

## Les territoires



### LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouche du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire.

### COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Agnès Vallier, Julien Vigne (CA26), François Bérud, Eric L'Helgoulch (CA84), Claire Bontemps, Mathieu Combier (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*